

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3558

Convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association St' Art Up, pour les locaux situés au 5 place Henri Barbusse à Lyon 9e - EI 09 038

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 DECEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BOUZERDA (pouvoir à M. BRUMM), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme BURILLON (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BERNARD (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2017/3558 - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT
CONSENTIE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
ST'ART UP, POUR LES LOCAUX SITUES AU 5 PLACE HENRI
BARBUSSE A LYON 9E - EI 09 038 (DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 décembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un bâtiment sis 5 place Henri Barbusse à Lyon 9^e, relevant de son domaine public et enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 09 038. Ce bâtiment est occupé au rez-de-chaussée par la Mairie annexe de Saint Rambert. Les locaux du 1^{er} étage sont à usage associatif et ceux du second étage à usage de stockage.

Ancienne demeure royale et bourgeoise, puis Mairie de Saint Rambert avec appartement du gardien, cette bâtisse reste aujourd'hui un bâtiment municipal occupé par la mairie annexe de Saint Rambert et par l'espace d'exposition « L'attrape couleurs » qui recouvre deux salles d'exposition en rez-de-chaussée (gérées par la Mairie du 9^e) et un étage ainsi que des combles (gérés par la Direction des Affaires Culturelles).

Ces locaux sont mis à disposition depuis janvier 2001 au profit de l'association St'art Up, qui assure une permanence artistique dans ce lieu, dit « L'Attrape couleurs ».

Lieu de ressource, de croisement et d'échange, l'Attrape-couleurs accueille en plus d'une programmation soutenue de 5 à 6 expositions par an (avec une moyenne de 1 300 visiteurs par an et une moyenne de 300 personnes pour chaque vernissage), une résidence d'artiste et propose des événements plus ponctuels comme des conférences, des lectures et des performances. La résidence d'artiste a comme vocation les recherches artistiques pures ou des projets spécifiques liés aux expositions.

« L'Attrape couleurs » participe activement aux manifestations artistiques de la ville : Biennale d'art contemporain, extra des Nuits sonores, Tout l'monde dehors, Fête des Lumières...

De plus, « L'Attrape-couleurs », unique centre d'art du 9^e arrondissement, contribue à promouvoir une dynamique culturelle locale. L'association tisse en effet des liens forts avec les structures sociales, scolaires du quartier et propose gratuitement au public des visites-ateliers durant les temps d'exposition.

Par une délibération séparée, il vous est soumis, dans le cadre de la politique culturelle de la ville de Lyon, une convention d'objectifs concernant cette association.

Souhaitant prolonger son soutien à l'association St'Art up dont l'intérêt culturel est démontré, il vous est proposé d'accepter le renouvellement de la convention de mise à disposition à titre gratuit pour une durée de 6 mois, à compter du 29 décembre 2017.

Pour votre information, la valeur locative annuelle des locaux mis à disposition est évaluée à 16 110 € (indice INSEE – 2^e trimestre 2017, soit 109.89). De plus, la Ville de Lyon prend en charge les dépenses de fluides et énergies (abonnements, contrats ou consommations, dans la limite d'un forfait annuel de 1 800 €

La Ville de Lyon envisage de vendre l'ensemble du bâtiment de la mairie annexe. Cette mise à disposition est valable dans l'attente de la formalisation d'une cession et d'un nouveau projet porté par l'association sur un autre lieu.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La mise à disposition à titre gratuit des locaux situés 5 place Henri Barbusse à Lyon 9^e consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association « St'Art/up – l'Attrape-couleurs » pour une durée de 6 mois, est approuvée.

2. La convention d'occupation temporaire susvisée, établie entre la Ville de et l'association « St'Art/up – l'Attrape-couleurs » est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document, ainsi que tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER